

Foyer Fontainois Magazine

n°6
MARS 2018

Le CCLP,
élections

Page 6



Page 3
«Édito
Nathalie Maghe -
Présidente»



Pages 14-15
«Protégez-vous
des incendies»



Pages 16-17
«Rétrospective
décembre 2017»



Foyer Fontainois

société de logement de services public



Visitez
notre site!





Sommaire

<i>Édito – Les projets se concrétisent!</i>	3
<i>Le logement à loyer d'équilibre</i>	4-5
<i>Le CCLP, élections</i>	6
<i>Le locataire à l'honneur</i>	7
<i>Besoin d'aide: taille des haies et tonte des pelouses</i>	8
<i>Recrutement Régie des quartiers</i>	9
<i>État des lieux</i>	10
<i>Le compteur à budget et votre chaudière</i>	11
<i>Avant/ Après</i>	12-13
<i>Protégez-vous des incendies</i>	14-15
<i>Rétrospective décembre 2017 + évènements à venir</i>	16-17
<i>Foot Plein Débat</i>	18
<i>L'impact des lessives sur l'environnement</i>	19
<i>Nouveautés dans les Recyparcs</i>	20
<i>Collecte de vélos</i>	21
<i>Collecte de livres</i>	22
<i>Agenda des collectes ICDI</i>	23
<i>Contacts</i>	24

Trimestriel – Paraît 4 fois par an

Graphisme et impression: Bietlot imprimerie

Comité de rédaction:

Emilie Paci, Christian Dupont, Valérie Marchal, Marina Mengoni, Vanessa Moine, Larissa Scelfo, Stéphane Biais, Sabine Lenders, Claudio Gori, Jean Noto, Patrick Nazet, Pascal Sirault, Nathalie Maghe, Clara Conti, Anthony Bicego, Anthony Scalabrino

Editeur Responsable:

Christophe De Freeuw, Directeur-Gérant
Rue de l'Alouette 14/52 – 6140 Fontaine-l'Évêque



Édito



Les projets se concrétisent!

Chers locataires,

Je suis fière d'être à la tête de l'équipe du Foyer Fontainois, dont je remercie le Directeur et son équipe actuelle.

En effet, celle-ci a le vent en poupe: elle fait preuve d'un dynamisme incroyable cette année pour vous, bien plus rapide, plus proche encore et toujours à votre écoute.

Pour créer cette dynamique, le Foyer Fontainois a engagé plusieurs nouveaux travailleurs. Un premier agent pour les états des lieux d'entrée et de sortie, un second agent pour les marchés publics, un architecte en son sein et un Responsable de la Régie Ouvrière sont ainsi venus compléter une équipe déjà très motivée. Et du coup, les projets sont là.

A cet égard, vous verrez certainement dans les prochains jours le début des travaux de la construction de nouveaux logements près de la rue du Martinet (8 appartements et 4 maisons).

A Leernes, nous sommes dans la phase de rénovation des bâtiments Aubépinés et Sapins qui donneront le jour à des appartements modernes et de qualité.

Toujours sur Leernes, nous aménageons un terrain de détente où vous pourrez vous relaxer dans un espace verduré et agrémenté de quelques arbres fruitiers plantés par nos soins et profiter des bancs de qualité qui ont été choisis avec goût.

Nous avons négocié avec la Ville de Fontaine-l'Évêque, que nous remercions de leur collaboration, pour un terrain situé aux Crocheux. Là est envisagé la construction de logements et de nos futurs bureaux.

Je n'oublie pas non plus le travail quotidien des chauffagistes avec qui nous avons mis en place une garde afin d'être vite dépanné, même en week-end.

Nous avons aussi voulu participer avec vous à des fêtes ou des projets sociaux, tels que la chasse aux œufs et le magnifique projet Moldavie organisé par l'AMO (projet qui sera développé dans la prochaine édition de notre magazine).

Je vous demande aussi de nous accompagner en devenant membre du CCLP. En effet, auront lieu bientôt les élections des nouveaux membres. Je crois que le CCLP est partie prenante dans nos nombreux projets, je compte sur vous.

Alors retenez ceci, le Foyer Fontainois partage cet ancien adage de Fontaine-l'Évêque: l'envie d'y vivre et d'y entreprendre.

Nathalie Maghe, Présidente

Permanences de la Présidente:

- Les **mardis de 11h00 à 12h30**, sur rendez-vous uniquement;
- Les **jeudis de 13h30 à 15h30**, sans rendez-vous.

Afin d'obtenir un rendez-vous, nous vous invitons à prendre contact avec le Secrétariat au 071/52.58.38.

Email: presidente5270@gmail.com

Gsm: 0487/17.15.40



Locatif



Locatif

LE LOGEMENT À LOYER D'ÉQUILIBRE

De construction récente, au loyer abordable, les logements à loyer d'équilibre constituent une belle alternative aux logements privés. Qu'en est-il de ces logements au bail «classique» gérés par une société de logements publics?

Par logement à loyer d'équilibre, il ne faut pas entendre logement public mais un logement dont le loyer est fixé par comparaison avec la valeur locative d'un logement privé similaire dans la commune.

Conformément aux dispositions des articles 42 à 47 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 06 septembre 2007 modifié par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 08 mai 2014, les candidats au logement d'équilibre doivent impérativement répondre aux conditions suivantes:

- Les candidats ne peuvent être ni propriétaire, ni usager d'un logement sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable ou inadapté à leur handicap. Dans ce cas, si l'état d'inhabitabilité du bien est avancé, l'attestation de la Région wallonne ou du Bourgmestre allant en ce sens devra être produite.
- Les candidats doivent disposer de revenus mensuels imposables 4 fois supérieurs au montant du loyer. Le loyer annuel ne peut donc dépasser 25 % des revenus imposables annuels du ménage.

Les candidats qui souhaitent obtenir en location un loyer d'équilibre, doivent introduire une demande auprès de la société concernée.

Il vous faudra fournir les documents suivants:

- Un courrier explicatif reprenant votre intention de louer un logement à loyer d'équilibre,
- Le dernier avertissement extrait de rôle pour chaque membre du ménage,
- La preuve du montant des revenus actuels pour chaque membre du ménage,
- Une composition de ménage délivrée par l'administration communale.

Après analyse du dossier, les logements sont attribués aux ménages répondant aux critères d'admissibilité et par ordre d'ancienneté d'introduction de la demande.

Une fois votre demande acceptée, le loyer de base est donc déterminé par comparaison avec la valeur locative d'un logement similaire dans la commune.

Le loyer sera adapté chaque année à la date anniversaire du bail suivant la formule ci-dessous:

$$\text{LOYER DE BASE}^1 \times \frac{\text{INDICE NOUVEAU}^2}{\text{INDICE DE BASE}^3}$$

Il vous sera également demandé de constituer une garantie locative équivalente à deux mois de loyer.

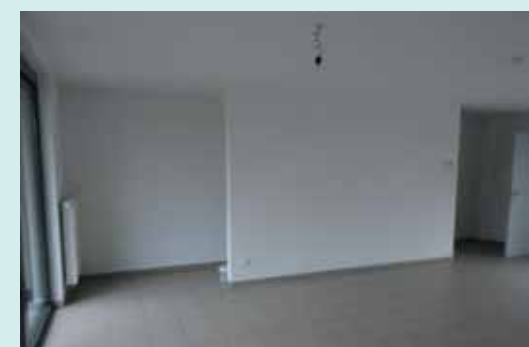
D'autre part, le locataire s'engagera à souscrire une police d'assurance du type «intégrale incendie» garantissant à la fois ses meubles et sa responsabilité locative, et ce pendant toute la durée de l'occupation.

Les périls suivants devront être couverts:

- Incendies et périls accessoires;
- Tempête et grêle;
- Dégâts des eaux;
- Bris de vitrage;
- Responsabilité civile immeuble.

Dans le cas où la société lui signale par écrit qu'elle a souscrit, pour le logement, une police «intégrale incendie» avec abandon de recours envers le locataire, la police d'assurance «intégrale incendie» du locataire ne devra couvrir que les risques non supportés par la société et notamment les meubles et le recours des voisins.

N'hésitez pas à vous adresser à votre société de logement par mail foyer-fontainois@foyer-fontainois.be ou par téléphone au 071/52.58.38.



NOUVEAU:

Permanence tous les 3^e jeudis du mois de 9h00 à 11h00 (maison des quartiers de Fontaine-l'Évêque Cité des Oiseaux, 39) en collaboration avec l' AIS Prologer, CPAS et la ville de Fontaine-l'Évêque

1 Le loyer de base est celui mentionné dans le contrat de bail.
 2 L'indice nouveau est celui du mois qui précède celui de l'anniversaire de l'entrée en vigueur du bail.
 3 L'indice de base est celui du mois qui précède celui de la conclusion du bail



Locatif

Élections CCLP

Envie de devenir membre du Comité Consultatif des locataires et des propriétaires (CCLP)? Comment m'y prendre?

En tant que locataire, vous disposez de représentants officiels. Le CCLP est composé de locataires et de propriétaires qui représentent au mieux et bénévolement les intérêts de l'ensemble des locataires et propriétaires auprès de la société de logement. Il est votre relais officiel auprès de la société de logement.

Les CCLP sont fédérés par l'Association Wallonne des Comités Consultatifs des Locataires et Propriétaires www.awcclp.be.

Du 18 au 30 juin 2018 auront lieu les élections des Comités Consultatifs des Locataires et Propriétaires au sein de votre société de logement. Vous pourrez désigner vos représentants qui seront alors élus pour 6 ans.

Si vous souhaitez en faire partie, nous vous invitons dès lors à poser votre candidature auprès du Foyer Fontainois.

Ça sera pour vous l'occasion de:

- Participer activement à la vie de votre quartier et du Foyer;
- D'avoir, plusieurs fois par an, l'opportunité de rencontrer les responsables du Foyer;
- De se voir confier des missions d'avis et d'approbation préalablement à la prise de décisions de la société;
- De désigner, parmi vous, deux membres en tant qu'administrateurs pour représenter les locataires et propriétaires au Conseil d'Administration du Foyer.

Quelles sont les missions d'un CCLP?

- Accueillir les nouveaux locataires en collaboration avec la société;
- Organiser et participer à des activités et des animations de quartier en partenariat avec les acteurs locaux (commune, CPAS, sociétés de logement..)

- Donner son avis sur les relations entre sociétés et habitants, sur l'entretien des logements et leurs abords, sur les projets de rénovation et de construction de la société..;
- Contrôler et approuver les charges locataires;
- Informer les locataires et propriétaires sur les missions du comité, sur les activités et les avis qu'il remet.

Quelles sont les conditions pour être candidat(e)?

- a) Satisfaire au 1^{er} janvier de l'année du scrutin aux conditions pour être électeurs;
- b) Etre de bonne vie et mœurs;
- c) Etre en ordre de paiement de loyer et de charge (sauf arriérés d'un mois de loyer et de charges ou plan d'apurement portant sur 3 mois maximum d'arriérés);
- d) Pour être électeur, il faut être locataire ou propriétaire depuis le 1^{er} septembre de l'année qui précède celles des élections et durant toute la période électorale et être âgé de 18 ans au moins et être domicilié dans le logement;
- e) Jouir de ses droits civils et politiques;
- f) Autres conditions et incompatibilités:
 - Ne pas être membre du Conseil d'Administration de la SLSP à l'exception des administrateurs désignés par le CCLP;
 - Ne pas être membre de la société ou de son personnel;
 - Ne pas vivre sous le même toit qu'un membre du Conseil ou qu'un membre de la société ou de son personnel;
 - Ne pas exercer un mandat politique conféré par élection directe ou indirecte et de bourgmestre;
 - Ne pas être parent ou allié jusqu'au 2^e degré inclus ni être unis par les liens du ménage ou cohabiter légalement avec un autre membre du CCLP.



Interview



Le locataire à l'honneur!



Tout au long des différentes publications de notre magazine, nous choisirons des locataires que nous mettrons à l'honneur pour le bon entretien de leur habitation.

Nous tenons vivement à la remercier pour la bonne tenue de son logement et espérons que chacun d'entre vous porte une attention particulière à celui-ci.

Pour cette édition, nous avons sélectionné l'appartement de Madame Patricia DUBRAY vivant au sein de l'immeuble situé rue du Pinson, n° 34 à 6140 Fontaine-l'Évêque. Cette locataire occupe son logement depuis 2007 et est au Foyer Fontainois depuis 2002.

Elle nous explique «Qu'elle aime se sentir bien chez elle, qu'elle a choisi d'investir dans son logement car elle compte y passer sa vie et qu'il est plus aisé d'entretenir celui-ci depuis qu'elle a effectué ses travaux (cuisine, parquet, mise en peinture, etc.). Pour elle, il est primordial qu'on comprenne que ce n'est pas parce qu'on occupe un logement «social» qu'on ne doit pas en prendre soin et l'embellir».





Régie des quartiers



Besoin d'aide?



Vous êtes une personne à mobilité réduite?

Vous avez 65 ans et vous n'avez pas d'enfant?

Vous avez des difficultés à tailler votre haie et tondre votre pelouse?

Plus de souci...

La Régie des Quartiers peut vous rendre service et redonner vie à votre jardin tout en évacuant les déchets.

Intéressé(e):

Contactez Monsieur Claudio GORI, Médiateur social au 071/54.03.61

Régie des quartiers



**Vous voulez
vous former?**

**Vous ne savez
pas où vous
diriger?**

**Nous vous aidons à trouver
votre orientation et votre projet!**

Informations et inscriptions:

Claudio GORI – Médiateur Social
Rue de l'Alouette, 14/51 – 6140 Fontaine-l'Évêque
Tél & Fax: 071/54.03.61 – rdq_fontaine@brutele.be

La Régie des Quartiers de Fontaine-l'Évêque propose des formations de découverte de métiers et d'acquisition des compétences de base dans la filière:

- du bâtiment,
- de la gestion des espaces verts,
- de technicienne de surface,
- de découverte du métier de la petite enfance 0-3 ans.

Sous contrat de formation Forem, le stagiaire touche une prime de formation d'**1€ brut par heure** de présence, bénéficie d'une intervention dans ses frais de déplacement et de garderie pour ses enfants et d'une assurance «accident du travail» et responsabilité civile.

L'accès à la formation ne nécessite aucun pré-requis. Elle est dispensée **35 heures par semaine, du lundi au vendredi.**

Seules conditions d'accès:

- être âgé de 18 ans,
- être inscrit comme demandeur d'emploi,
- avoir une aptitude physique compatible dans le secteur de formation (visite médicale obligatoire),
- avoir une maîtrise minimum du français et une bonne dose de motivation.



Technique

FOCUS: ÉTAT DES LIEUX

Dans notre dernière édition de décembre 2017, nous vous présentions notre nouvel Agent EDL/IL (état des lieux/inspection logement), Monsieur Anthony Scalabrino. Comme vous l'avez certainement noté, celui-ci est principalement en charge de la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie d'un logement.

État des lieux d'entrée

Une fois le dossier administratif complet et en ordre ainsi que le contrat de bail signé, le locataire est invité à prendre connaissance de l'état des lieux de son futur logement en présence de l'agent EDL.

L'état des lieux d'entrée est une fiche signalétique détaillée de l'état général de l'habitation. Chaque pièce de celle-ci est répertoriée dans le document, et pour chacune d'entre elles sont repris les éléments techniques importants.

- ⇒ Pièce de vie: portes, chambranles, poignées, serrures, clés, revêtement au sol, plinthes, murs, plafonds, points lumineux, prises tv-téléphone, châssis, système de chauffage (radiateur), ...

L'état général des différents éléments est noté ainsi que les remarques et dégâts y afférents.

Ce dernier sera paraphé sur chaque page, daté et signé avec mention «Lu et approuvé» par les deux parties qui, chacune, se verra recevoir un exemplaire: c'est un procès-verbal contradictoire d'état des lieux.

Des photos détaillées sont jointes en annexe de l'état des lieux du logement en question.

État des lieux de sortie

En fin de contrat de bail, le locataire se doit de remettre le bien dans l'état dans lequel il lui avait été remis. Un état des lieux de sortie sera réalisé et comparé à celui qui avait été rédigé lors de l'entrée, ce qui permettra d'identifier les éventuels dégâts à charge ou non du locataire sortant.

En vue de chiffrer ceux-ci, l'agent EDL se base sur une liste des prix fixée en accord avec le service comptabilité.

Le locataire n'est pas responsable;

- ⇒ Des dégâts effectués avant son entrée dans le bien loué
- ⇒ Des dégâts dû/ou causé par une catastrophe naturelle
- ⇒ Des dégâts et dégradations dus à l'usure normale si le locataire a entretenu convenablement les lieux

Innovation

Le Foyer Fontainois souhaite mettre en place une nouvelle méthode de travail en utilisant les états des lieux électroniques via tablette. En effet, l'agent EDL disposera d'un équipement informatique adapté qui lui permettra d'encoder les différentes données dans un logiciel spécifique.

Cette manière de travailler aura pour avantage d'obtenir des documents plus clairs et plus précis.



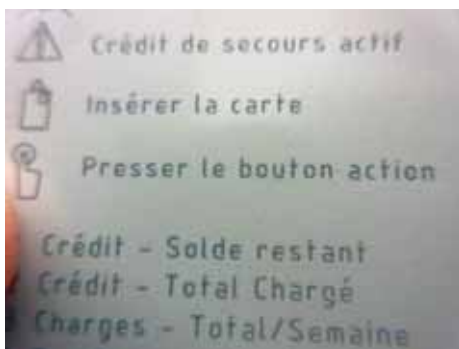
Le compteur à budget et votre chaudière

Un compteur à budget est un compteur qui fonctionne comme un compteur classique mais dispose en plus d'une fonction «prépaiement», via une carte électronique rechargeable, un peu comme les cartes de recharge pour GSM.

Ainsi, avec un compteur à budget, vous disposez d'une carte que vous rechargez du montant désiré, de manière à pouvoir consommer de l'électricité ou du gaz, selon que vous utilisez un compteur à budget en électricité ou en gaz (ou les deux). Le fait d'avoir un compteur à budget n'entraîne aucune modification dans l'utilisation des appareils ni dans la puissance disponible.

Comment réactiver votre compteur après une procédure de coupure par manque de crédit?

1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que tous vos appareils gaz sont fermés
2. Insérez votre carte, préalablement rechargée, dans le compteur
3. Poussez sur le bouton bleu durant au moins 3 sec.
4. Attendez 12 min (720 sec). Le compteur affiche le nombre de secondes restantes
5. Si le compteur n'a pas détecté de problème, l'alimentation en gaz est rétablie. Vous pouvez alors remettre vos appareils à gaz en service.
6. Si un problème est détecté, le compteur affiche ALARM
7. Vérifiez que l'ensemble de vos appareils à gaz sont correctement fermés
8. Attendez au minimum 6 minutes avant de procéder à un nouveau test
9. À la fin de ce délai, l'icône «Presser le bouton action» apparaît à l'afficheur
10. Répétez l'opération (voir point 3 ci-dessus)
11. Si le problème persiste après la 3^e tentative de réouverture, le délai d'attente avant de procéder à un nouvel essai est de 25 minutes.



Remise en route d'une chaudière après une coupure de gaz

Des précautions doivent être prises avant la remise en route d'une chaudière faisant suite à une coupure de gaz plus ou moins longue (de la part du fournisseur ou une coupure délibérée avant un départ en vacances). Le démarrage d'une chaudière à gaz doit être effectué de façon sécurisée afin de préserver le bon fonctionnement de l'équipement et éviter les fuites. Voici quelques conseils...

Il ne faut pas s'attendre à ce que la chaudière se remette instantanément en marche même lorsque la distribution de gaz est rétablie. La remise en route d'une chaudière après une coupure de gaz n'est pas automatique. Il est souvent nécessaire d'intervenir manuellement sur l'installation afin de faire démarrer la chaudière au gaz. Il faut notamment penser à déverrouiller les relais de sécurité de l'équipement.

Après une coupure de gaz, il est tout à fait normal que la chaudière ne démarre pas immédiatement. Ce délai provient d'une diminution de combustible au niveau des canalisations ou d'une **infiltration d'air** dans les conduits de gaz.

Généralement, il faut prévoir plusieurs essais de démarrage pour que la chaudière fonctionne à nouveau. Si l'on en croit les spécialistes, il s'agit tout simplement d'un délai d'attente sécuritaire. Après 4 à 6 tentatives, la chaudière devrait normalement se lancer.

Si ce n'est pas le cas après plusieurs essais, il existe peut-être (sûrement) un dysfonctionnement au niveau de l'appareil. Dans ce cas, il vaut mieux refermer tous les conduits et faire appel à notre service technique qui procédera aux vérifications qui s'imposent pour la remise en route de la chaudière.



Technique



Technique



Cette rubrique est destinée à vous faire découvrir au fil des différents numéros le travail quotidien effectué par notre Régie Ouvrière, et ce, dans le cadre de la réparation de vos logements ainsi que de la remise en état de logements inoccupés.



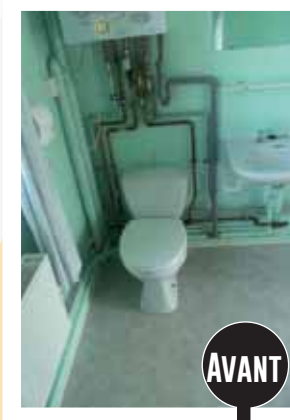
Remise en état d'une habitation avant relocation:

Dans le cadre d'une remise en location d'un logement inoccupé, notre équipe a procédé à l'installation d'une nouvelle cuisine ainsi qu'à la réfection des sols et plafonds d'une partie du logement. La salle de bain a également été transformée. En effet, une douche a été placée en lieu et place d'une ancienne baignoire sabot. Le WC a été remplacé, un caisson a été créé pour cacher les tuyauteries et une mise en peinture a été réalisée.



Remise en état d'une habitation avant relocation:

Dans le cadre d'une remise en location d'un logement inoccupé, la salle de bain a entièrement été rénovée (placement d'une nouvelle faïence et de nouveaux sanitaires). Installation d'une nouvelle cuisine en lieu et place de l'ancienne qui n'était plus fonctionnelle (électroménagers hors service - intérieur des meubles dégradé) et réalisation d'une crédence murale.



Garages à Leernes:

Notre équipe a nettoyé toute la batterie de garages située derrière la rue de la Paix à Leernes. Un container de 8 m³ d'encombrants de toutes sortes a été évacué. Nous tenons vivement à attirer votre attention sur le bon soin de nos quartiers. En effet, il est primordial pour votre bien-être de veiller à votre environnement mais également de contacter nos services en cas de constatation de dépôts.





Sécurité

Sécurité



PROTÉGEZ-VOUS DES INCENDIES!

Chaque année, quelques 10 000 incendies ont lieu en Belgique. La prise de mesures de prévention peut vous protéger contre ce danger. Si vous êtes malgré tout victime d'un incendie, il est important de réagir rapidement et efficacement. Un détecteur de fumée, un extincteur, une couverture anti-feu vous aideront à renforcer votre sécurité et celle de votre famille, si toutefois vous savez comment vous en servir. Ne jouez donc pas avec le feu, lutez contre!

Prenez suffisamment de précautions

1° Entretenez vos détecteurs de fumée

- Testez-les 1x/mois, remplacez les piles à temps
- Ne peignez pas les détecteurs et dépoussiérez-les régulièrement

2° Prévoyez une couverture anti-feu

- Les grands magasins de bricolage en proposent
- Conservez la couverture anti-feu à portée de main, de préférence dans la cuisine

Une couverture anti-feu est un must absolu dans une cuisine. Vous pouvez vous en procurer une dans la plupart des grands magasins de bricolage. Vérifiez que la couverture anti-feu satisfait à la norme EN 1869. Cette norme se retrouve sur l'emballage de la couverture anti-feu. Il est important d'apprendre à manier une couverture anti-feu.

Répétez les gestes ci-dessous pour être bien préparé au moment où vous devrez vous en servir:

- Prenez la couverture anti-feu ou éventuellement un torchon de coton humide (mais pas mouillé).
- Enveloppez vos mains avec la couverture.
- Déposez doucement la couverture sur l'objet en feu (sans faire de gestes brusques).
- Veillez à ce qu'il n'y ait plus d'arrivée d'oxygène.
- Coupez la source d'énergie de l'appareil ou retirez la prise.

En cas d'incendie appelez le plus vite possible le **112**.



ÉVITEZ DE VOUS FAIRE CUIRE!

PROTÉGEZ-VOUS DES DANGERS DE LA CUISINE

Éléments à risque

Cuisinière

- Ne laissez pas les casseroles et les poêles sans surveillance sur le feu
- N'oubliez pas d'éteindre la cuisinière en quittant la cuisine
- ...

Four à micro-ondes

- Tous les récipients ne conviennent pas au four à micro-ondes
- Ne fermez pas les récipients hermétiquement. Quand vous réchauffez des aliments, veillez toujours à ce que la vapeur puisse s'échapper

Friteuse

- Renouvelez régulièrement la graisse de friture
- Ne laissez jamais une friteuse allumée sans surveillance

Du feu? Ne versez JAMAIS d'eau sur une friteuse en feu! Ne déplacez pas l'appareil! Utilisez toujours une couverture anti-feu et coupez l'alimentation. Avertissez les pompiers (112) pour un contrôle. Ne retirez pas vous-même la couverture anti-feu.

Hotte

- Nettoyez ou remplacez le filtre de la hotte au moins 4x/an
- Utilisez de préférence des filtres métalliques (lavable au lave-vaisselle)
- Ne faites jamais flamber de plats sous une hotte en fonctionnement
- Eteignez la hotte si une casserole ou une friteuse prend feu

Allumettes ou briquets

- Gardez les allumettes et briquets hors de portée des enfants
- Vérifier toujours que les allumettes soient complètement éteintes

Prises de courant, rallonges et dominos

- Limitez le nombre d'appareils que vous branchez sur une rallonge ou un domino
- Evitez tout contact avec l'eau
- Gardez les prises de courant, rallonges et dominos hors de portée des enfants

Livre de cuisine, essuie-tout, bougies, rideaux, ...

- Tenez les matières inflammables loin des sources de chaleur (p.ex. plaque de cuisson)
- Eteignez toujours les bougies en quittant la pièce

Poubelle

- Assurez-vous que les allumettes ou les cigarettes soient complètement éteintes avant de les jeter dans la poubelle

Produits inflammables

- Gardez les produits inflammables hors de la portée des enfants
- Evitez de mettre ces produits dans la cuisine
- Gardez ces produits à l'écart de toute source de chaleur

Pour info, centre anti-poisons: 070/24.52.45, dispo 24h/24, 7j/7

Four

- En cas de brûlures, de l'eau avant tout! Le reste vient ensuite. Refroidissez la brûlure pendant 20 minutes à l'eau tiède.

Source: www.nejouezpasaveclefeu.be



Évènements

RÉTROSPECTIVE ÉVÈNEMENTS DÉCEMBRE 2017

Goûter de Noël - 20 décembre 2017

Comme chaque année, nous nous sommes réunis à l'école André Bienfait à 6140 Fontaine-l'Évêque pour fêter ensemble la période de Noël!

En effet, le Foyer Fontainois en collaboration avec la Régie des Quartiers a organisé son traditionnel goûter de Noël pour les habitants des quartiers le mercredi 20 décembre 2017.

Cette année encore, grâce au soutien de la Région Wallonne, nous avons pu offrir une activité pleine de surprises à tous les participants. Au programme: chocolat et vin chaud, cougnons, cadeaux pour tous les enfants, spectacle présenté par la compagnie Vivre en fol. Une nouveauté a également été proposée en organisant une tombola afin de pouvoir offrir 3 paniers garnis aux heureux vainqueurs.

Bien entendu, notre Super Papa Noël nous a rendu visite pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

Nous tenons vivement à remercier tous les participants pour leur joie et leur bonne humeur.



Évènements



Sapins de Noël

Fin de l'année 2017, le Foyer Fontainois a proposé une nouveauté au sein de vos quartiers. Nous avons en effet mis à votre disposition 3 sapins de 4 mètres dans chacune des entités de notre commune.

Cette initiative était l'occasion de vous réunir autour de ces sapins, de les décorer tous ensemble, entre voisins, entre amis ou encore en famille car l'esprit de Noël est synonyme de partage. La période des fêtes est souvent l'occasion de recréer des liens et pourquoi pas en créer de nouveaux.

Nous remercions vivement les locataires qui ont rendu ces sapins merveilleux!



Saint Nicolas 2017

Pour la 4^e année consécutive, la Régie des Quartiers s'est entretenue avec le Grand Saint afin qu'il rende visite à tous les enfants sages de nos quartiers durant 3 jours.

Le Grand Saint Nicolas sur son trône, accompagné de l'équipe de la Régie, a sillonné, en musique, toutes les rues couvertes par le Foyer Fontainois afin d'offrir des sachets de bonbons.

Toutes les photos souvenirs se trouvent sur le Facebook du Foyer Fontainois.

ÉVÈNEMENTS 2018

Chasse aux œufs

Mercredi 11 avril
de 14h00 à 16h00
(Fontaine-l'Évêque)

Jeudi 12 avril
de 14h00 à 16h00
(Forchies-la-Marche)

Vendredi 13 avril
de 10h00 à 12h00
(Leernes)

La Fête des Voisins: le vendredi 25 mai

Les 25 ans de la Régie des Quartiers: le mercredi 20 juin



AMO

Foot Plein Débat

Le projet de prévention «Foot Plein Débat» porté par les trois services d'aide en milieu ouvert de la Cité de l'Enfance, **Pavillon J**, Tu Dis Jeunes, et Visa jeunes, rejoints par l'AMO Chamase, défend les valeurs fondamentales du sport.

Sous forme de tournoi, il propose une approche footballistique axée sur l'esprit d'ouverture, la convivialité, le plaisir, la spontanéité, la prévention, le loisir, la santé, le bien-être et le respect du règlement. Les jeunes participants dont l'âge varie entre 10 et 18 ans, adhèrent à la Charte du fair-play qu'ils ont eux-mêmes rédigée. Des débats surfant sur des thèmes de société en rapport avec le sport sont organisés à l'occasion de chaque rencontre.

Ceux-ci sont animés par un professionnel qui rehausse l'événement par sa connaissance du thème abordé tout en veillant à créer le débat avec les adolescents. Les thèmes sont toujours en lien avec l'aspect sportif et le caractère préventif: la lutte contre les discriminations, les bienfaits du fair-play, la prohibition du dopage, la réduction de la violence, le dépassement du handicap, la médecine sportive, etc.

Ces espaces d'expression entre jeunes et professionnels favorisent une réflexion citoyenne où le jeune intervient comme un véritable acteur du débat!





L'IMPACT DES LESSIVES SUR L'ENVIRONNEMENT

QU'EST-CE QU'UNE LESSIVE?

Les lessives sont des produits familiers, couramment utilisés. En apparence, leurs compositions sont relativement simples et semblables. Elles ne paraissent différentes que par leur aspect physique (en poudre, compacte, liquide, ...). Pour nous satisfaire, les lessives doivent répondre à divers objectifs: assurer le nettoyage mais aussi adoucir et parfumer tout en respectant les différents types de textiles mais aussi en ménageant l'environnement.

Comme tous les produits que nous consommons, les lessives ont des effets sur l'environnement. Ces effets sont plus ou moins importants, plus ou moins graves et se marquent tout au long de leur cycle de vie.

La fabrication industrielle des ingrédients et du produit de lessive, la fabrication des emballages et l'action d'emballer, le transport des produits, nécessitent l'utilisation de ressources naturelles, consomment beaucoup d'énergie et entraînent pollutions et déchets.

À LA MAISON...

Outre la consommation d'énergie, d'eau, de produits, chaque lessive en machine rejette des eaux usées contenant les résidus de lessive. Le lavage de 5 kg de linge à 60 °C consomme en moyenne 2 kWh et 80 litres d'eau.

POUR FAIRE LE MEILLEUR CHOIX POUR L'ENVIRONNEMENT!

- Choisir un produit concentré, en poudre ou liquide, permet de réduire considérablement les dosages et ainsi les quantités des différents composants toxiques rejetés dans les eaux. C'est aussi moins d'emballages et de déchets.
- Toujours privilégier les produits sans phosphate!
- Choisir les lessives spécialisées et adaptées aux textiles à laver et trier le linge. Les poudres modulaires sont plus écologiques mais sont peu utilisées dans notre pays.
- Essayer de choisir une lessive sur base de sa composition.

Source: <http://environnement.wallonie.be/>

À LA RIVIÈRE...

Tous les ingrédients de lessive ne sont pas toxiques mais déversés massivement dans les eaux, ils y causent des dégâts.

Dans les lessives, il existe des agents appelés tensioactifs (peu dégradables). Ceux-ci forment des mousses à la surface des rivières et nuisent à la vie aquatique. Actuellement, des réglementations imposent aux tensioactifs des lessives d'être plus «biodégradables». La situation s'est considérablement améliorée mais tous les problèmes n'ont pas disparu.

BIODÉGRADABLE

La biodégradabilité est la propriété des substances qui peuvent être décomposées par des organismes vivants (bactéries, champignons, ...). Pour les tensioactifs, on distingue une biodégradabilité primaire qui correspond à la perte des propriétés «moussantes» et une biodégradabilité ultime où le composé se trouve dégradé jusqu'à un stade final. Une biodégradabilité de 90 % signifie que le tensioactif perd 90 % de ses propriétés «moussantes» en 19 jours.

ATTENTION: BIODÉGRADABLE NE VEUT DONC PAS DIRE INOFFENSIF.



ICDI



Actualités

Janvier
2018

Nouveautés dans les recyparcs (anciennement appelés les parcs de recyclage) :



Les petits **plastiques d'emballage**

ENCORE PLUS DE RECYCLAGE : L'ICDI continue d'innover en 2018 !

Depuis le 05 janvier 2018, dans la zone ICDI, les citoyens peuvent encore améliorer le tri de leurs déchets ménagers en rapportant séparément et gratuitement les petits plastiques d'emballage au recyparc ! Une manière de réduire davantage leur production de déchets résiduels !

Les collectes de sacs bleus PMC en porte-à-porte continuent sans changement et il est important de continuer à bien respecter les règles de tri.

Quels déchets sont acceptés ?

Tous les petits plastiques d'emballage **vides, secs et propres** qui ne sont pas acceptés dans le sac bleu prévu pour les PMC :

- **Les films, sacs et sachets en plastique** (sacs type « fruits et légumes », films emballant les revues, films étirables autour des denrées alimentaires, etc., films plastiques entourant les nouveaux objets, sac de terreau...);
- **Les ravers et pots en plastique** (les barquettes et ravers de beurre, de fruits, de charcuteries, de fromages, de viennoiseries, pots de fleurs, de glace, de yaourts, de sauce,);
- **Emballages vides de produits d'hygiène** (les pots et tubes de cosmétiques, les tubes de dentifrice);
- Tous les **petits objets en plastique** autres qu'emballages **d'un volume inférieur à 10 litres**, sans aucune partie métallique (seaux, cintres, boîtiers de CD, jouets en plastique sans piles ni métaux etc.).

Films, sacs et sachets en plastique



Ravers, barquettes et pots en plastique



Emballages vides de produits d'hygiène



Petits objets en plastique



Comment bien préparer sa visite au recyparc ?

Avant de vous rendre au recyparc, vérifiez le guide du tri pour préparer au mieux votre visite. Emportez vos petits plastiques d'emballage dans un sac en plastique de récupération.

ATTENTION : les films plastiques qui présentent une couche d'aluminium (sachets de chips, emballage de café, certains emballages d'aliments pour animaux, etc.) sont **strictement interdits** car ils ont un impact négatif sur le recyclage de ces matières. Nous comptons sur vous pour y être attentifs.

N'oubliez pas de toujours vous munir de votre carte d'identité.

Que deviendront ces petits plastiques ?

Les petits plastiques vont être broyés, nettoyés, puis chauffés pour produire des granulés qui serviront à fabriquer de nouveaux objets en plastique : des bancs, des plots, des bacs à fleurs, ...

L'ICDI, en route vers le zéro déchet !





CE QUI LUI MANQUE? C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!

COLLECTE
DE VELOS
SAMEDI
28 AVRIL
DANS VOTRE
RECYPARC



www.walofed.be - Effleur responsable - Veronique Arnould



WWW.COPIDEC.BE

LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES



CE QUI LUI MANQUE? C'EST PEUT-ÊTRE VOUS QUI L'AVEZ!

COLLECTE
DE LIVRES
SAMEDI
16 JUIN
DANS VOTRE
RECYPARC



*Un livre sympa
et en bon état
servira 2 fois!*

www.intradel.be Editeur responsable: Veronique Armand.



WWW.COPIDEC.BE

LE RÉEMPLOI AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES



COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

	Fleurus	Fontaine-l'Évêque	Gerpinnes	Montigny-le-Tilleul	Charleroi
Type de collecte					
Lundi	Fleurus 1 Wanfercée-Baulet Lambusart				Dampremy Lodelinsart Marchienne-au-Pont
Mardi	Fleurus 2 Fleurus Heppignies		Acoz, Joncret Gerpinnes Gougnyes Lausprelle Loverval Villers-Poterie Hymiée, Fromiée		Charleroi Goutroux Monceau-sur-Sambre
Mercredi		Fontaine-l'Évêque Forchies-la-Marche Leernes		Landelies Montigny-le-Tilleul	Jumet Roux Mont-sur-Marchienne
Jeudi					Couillet Marcinelle Ransart
Vendredi	Fleurus 3 Saint-Amand Brye, Wagnelée Wangenies 2^{ème} passage: (sac blanc) Fleurus-Centre Vieux Campinaire				Charleroi Gilly Gosselies Marchienne-Docherie Montignies-sur-Sambre

DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



	avril		mai		juin	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
Fleurus 1	16	16-30	14	14-28	11	11-25
Fleurus 2	10	10-24	15	15-29	12	12-26
Fleurus 3	13	13-27	11	11-25	8	8-22
Fontaine-l'Évêque	4	4-18	2	2-16	6	6-20
Gerpinnes	3	3-17	8	8-22	5	5-19
Montigny-le-Tilleul	18	4-18	16	2-16	20	6-20

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS ICDI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Jours fériés	Dates	Remplacements
Pâques	Lundi 02/04/2018	Samedi 31/03/2018
Fête du Travail	Mardi 01/05/2018	Samedi 28/04/2018
Ascension	Jeudi 10/05/2018	Samedi 12/05/2018
Pentecôte	Lundi 21/05/2018	Samedi 19/05/2018

CONSULTEZ LE SITE WEB!
Plein d'infos sur www.icdi.be

LES DATES DE COLLECTES, ÇA VOUS CONNAÎT!

Gratuit! Téléchargez l'application « Recycle! » via l'app store, play store ou windows store sur votre smartphone ou votre tablette et soyez toujours au courant des dates de collectes des déchets ménagers.

En collaboration avec Fost Plus, Bebat et Recupel



LE FOYER
FONTAINOIS



Contacts

Comment communiquer avec le Foyer Fontainois?



Par téléphone au 071/52.58.38.

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Pour les **problèmes techniques urgents**, c'est-à-dire menaçant la sécurité des personnes et des biens (incendie, fuite de gaz, chute d'arbre, destruction de la toiture, panne généralisée dans les immeubles, fuite d'eau importante...), vous pouvez joindre le **service de garde au 0475/80.31.68.**



Permanences administratives et techniques

- Mardi de 9h00 à 11h30
- Jeudi de 13h30 à 15h30



Par écrit

- Adresse: rue de l'Alouette, 14bte 52 - 6140 Fontaine-l'Évêque
- Mail: foyer-fontainois@foyer-fontainois.be
- Fax: 071/54.15.76.



Notre site Web

- www.foyer-fontainois.be

Notre Facebook

- www.facebook.com/foyerfontainois/

